COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

106-01498/

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

Table des matières

Rapports sur les états financiers consolidés

Rapport des vérificateurs 2

États financiers consolidés

Bilan 3

État de l'évolution des soldes de fonds 4

État des résultats 5

État des flux de trésorerie 6

Notes afférentes aux états financiers consolidés 7

Information supplémentaires

Cédule détaillée du bilan par fonds 17

Cédule détaillée des résultats par fonds 18

Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale 19

BDO

BDO Dunwoody SRL
Comptables agréés
et conseillers
www.bdo.ca

200, avenue Graham, 7e étage
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 4L5
Téléphone : (204) 956-7200
Télécopieur : (204) 926-7201

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba
Le Bureau des gouverneurs
COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Nous avons vérifié le bilan consolidé du **COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE** au 31 mars 2005 et les états de l'évolution des soldes de fonds, des résultats, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège de Saint-Boniface. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège de Saint-Boniface au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody SRL

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
le 13 mai 2005

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Bilan

Au 31 mars	2005	2004
	000 $	000 $
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	21 036	20 635
Comptes à recevoir et autres actifs	2 232	1 982
	23 268	22 617
Immobilisations (note 4)	10 190	10 065
	33 458	32 682
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	3 269	3 409
Revenus reportés	744	451
Contributions reportées (note 5)	1 069	480
	5 082	4 340
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations	698	1 482
Affectations d'origine interne (note 10)	9 798	9 618
Investis en immobilisations	10 190	10 065
Fonds de dotation	7 690	7 177
	28 376	28 342
	33 458	32 682

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège de Saint-Boniface le 14 juin 2005.

Président

Rectrice

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Non grevés d'affectations 000 $	Affectations d'origine interne 000 $	Investis en immobilisations 000 $	Fonds de dotation 000 $	2005 000 $	2004 000 $
Solde, au début de l'exercice	1 482	9 618	10 065	7 177	28 342	26 332
Excédent des revenus (dépenses)	240	-	(719)	513	34	2 010
Allocation au fonds d'affectation d'origine interne (note 10)						
Revenus - intérêts	(192)	192	-	-	-	-
Retraits d'affectations d'origine interne (note 10)	12	(12)	-	-	-	-
Virements						
Achat d'immobilisations	(844)	-	844	-	-	-
Changement net de l'exercice	(784)	180	125	513	34	2 010
Solde, à la fin de l'exercice	698	9 798	10 190	7 690	28 376	28 342

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005	2004
	000 $	000 $
Revenus		
Subventions - provincial	8 909	9 277
Droits de scolarité	3 018	3 018
Subventions - fédéral	2 920	3 524
Autres revenus	2 076	1 905
Intérêts	966	1 008
Dons	499	1 186
	18 388	19 918
Dépenses		
Salaires	11 178	10 854
Matériel et autres	3 953	3 901
Avantages sociaux	1 388	1 344
Amortissement des immobilisations	857	883
Bourses et prix	470	457
Services publics	297	276
Déplacements et conférences	211	193
	18 354	17 908
Excédent des revenus pour l'exercice	34	2 010

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005	2004
	000 $	000 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus de l'exercice	**34**	2 010
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**857**	883
	891	2 893
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	**(250)**	(119)
Comptes à payer et frais courus	**(140)**	754
Revenus reportés	**293**	79
Contributions reportées	**589**	(1 241)
	1 383	2 366
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	**(982)**	(1 109)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	**401**	1 257
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	**20 635**	19 378
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	**21 036**	20 635

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2005

1. Énoncé de mission du Collège de Saint-Boniface (CSB)

Le CSB est un établissement d'enseignement postsecondaire qui est administré conformément à la Loi constituant en corporation le CSB, dont les dispositions ont remplacé celles de l'Acte pour incorporer le CSB, originalement adopté en 1871. Il relève du Conseil de l'enseignement postsecondaire. Le CSB étant affilié à l'Université du Manitoba, les certificats et diplômes qu'il délivre sont délivrés aux noms des deux établissements.

Le rôle principal du CSB est de fournir, en français, un enseignement et une formation postsecondaires qui couvrent les sphères intellectuelle, culturelle, sociale et physique du développement humain, notamment en sciences humaines, en sciences pures et en sciences sociales. Ses objectifs sont les suivants :

a) promouvoir l'enseignement supérieur au sein de la population des étudiants francophones;

b) promouvoir la culture française en procurant un milieu francophone faisant partie intégrante de la communauté francophone;

c) fournir un leadership à la communauté francophone d'aujourd'hui et de demain, en poursuivant une tradition centenaire de contribution à la culture et à l'enseignement au Canada;

d) promouvoir le fait français en tant qu'élément de base d'un Canada qui reconnaît une forme de partenariat égalitaire entre les deux nations fondatrices;

e) offrir la possibilité aux étudiants des universités anglophones et des écoles secondaires d'immersion qui maîtrisent suffisamment la langue française de poursuivre leurs études dans un milieu francophone.

Le CSB est un organisme de bienfaisance enregistré, et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le CSB a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses y relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations, ainsi que les apports destinés à l'acquisition et au développement d'immobilisations, sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

L'Oeuvre des Bourses du Collège de Saint Boniface, un fonds de dotation administré par le CSB, a été consolidé avec les états financiers du CSB.

Il existe trois fonds principaux au CSB : le Fonds d'opération générale, le Fonds de dotation et le Fonds des immobilisations.

Le Fonds d'opération générale couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et activités suivantes :

- Secteur universitaire;
- École technique et professionnelle;
- Éducation permanente;
- Institut Joseph-Dubuc;
- Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest;
- Fonds administratif; qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et au centre multimédia;
- Les apports affectés à la recherche ainsi qu'à des fins particuliers autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations;
- Les affectations d'origine interne.

Le Fonds de dotation est constitué des apports destinés par exemple aux bourses et prix pour les étudiants. Les revenus d'intérêt générés par ces ressources qui sont intégrés à l'actif du Fonds d'opération générale, sont comptabilisés dans le Fonds de dotation.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le CSB sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéocassettes, audiocassettes, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Si les acquisitions relatives à la bibliothèque étaient comptabilisées à titre d'immobilisations et amorties sur une période de dix ans, on estime que leur coût devrait être comptabilisé à environ 3 000 000 $, et que le solde non amorti serait d'environ 400 000 $. Une évaluation du coût des collections n'est pas disponible.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

Le CSB reçoit quelquefois des dons en nature, mais leur valeur n'est ni comptabilisée à titre de donation, ni comptabilisée et amortie à titre d'immobilisation. La valeur des dons reçus en nature au cours des deux derniers exercices a été jugée négligeable, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative non plus.

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée car elle est jugée négligeable. Le CSB n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de dotation, soit du Fonds d'immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que celles-ci aient été affectées ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Puisque les apports au Fonds de dotation sont destinés à l'attribution de bourses et prix aux étudiants et puisque les revenus de placement qu'il génère y sont directement reliés, alors le Fonds de dotation est considéré comme étant totalement constitué d'affectations d'origine externe et ne peut être utilisé à aucune autre fin que pour des bourses aux étudiants.

Tous les autres revenus de placement qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds d'opération générale.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées (suivi)

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds d'opération générale.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, la majoration et la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et activités du CSB. Les états financiers n'en rendent pas compte car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

3. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont représentées par:

	2005	2004
	000 $	000 $
Encaisse (découvert)	**36**	(65)
Placements à court terme *	**21 000**	20 700
	21 036	20 635

* Composé de reçus de dépôt, de bons du trésor, des coupons et d'obligations d'état.

Au 31 mars 2005, la juste valeur marchande des placements à court-terme était de 21 142 000 $ (21 220 000 $ au 31 mars 2004).

Au 31 mars 2005

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2005 Valeur comptable nette	2004 Valeur comptable nette
	000 $	000 $	000 $	000 $
Immeubles et améliorations	14 070	6 996	7 074	7 104
Équipement et ameublements	3 851	1 818	2 033	1 808
Équipement informatique et logiciels	6 563	5 480	1 083	1 153
	24 484	14 294	10 190	10 065

5. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins de projets et activités particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2005	2004
	000 $	000 $
Solde, début de l'exercice	480	1 721
Apports reçus	1 677	586
Virements aux revenus	(1 088)	(1 827)
Changement net de l'exercice	589	(1 241)
Solde, fin de l'exercice	1 069	480

6. Obligation relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, hormis le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le CSB et ses employés. Le CSB administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le CSB comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du CSB est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

Le Bureau des gouverneurs entend étudier la possibilité de modifier le régime de retraite afin de prévoir une rente annuelle minimale fondée sur le nombre d'années de service et les gains antérieurs des employés participants.

En prévision d'une telle modification, le Bureau a mis en réserve une somme 1 100 000 $ en tant qu'affectation d'origine interne, sous réserve des résultats de l'analyse de faisabilité qui sera entreprise. Aucune évaluation n'a été faite en vue de déterminer si cette somme sera suffisante pour la mise en œuvre de la modification ainsi projetée.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du CSB comprennent les espèces et quasi-espèces, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les frais courus. À moins d'indication contraire, la direction du CSB est d'avis qu'il n'est pas exposé à des risques d'intérêts, de change ou de crédit importants provenant de ces états financiers. Le CSB n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

8. Engagements

Le CSB est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonneront sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 100 000 $ par année.

9. Taxes foncières

Les taxes foncières s'élevaient à 201 540 $ (2004-2005), comparativement à 277 546 $ (2003-2004). En 2001, le gouvernement manitobain avait annoncé l'élimination progressive, sur une période de cinq ans, des taxes foncières imputables aux universités; les subventions provinciales n'ont subi aucune réduction.

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 $	000 $	000 $	000 $
Fonds de développement				
Recherche et bibliothèque	306	6	12	300
Bourses et prix	2 040	41	-	2 081
Soutien aux langues française et anglaise	510	10	-	520
Jumelage de dons	510	10	-	520
Immobilisations (sauf immeubles)	316	7	-	323
	3 682	74	12	3 744
Affectations particulières / Projets en cours				
Recrutement et marketing	61	1	-	62
Réorganisation administrative	102	2	-	104
Réparation et remplacement d'équipement	603	12	-	615
Frais juridiques imprévus	510	10	-	520
Privilèges contractuels des employés	306	6	-	312
	1 582	31	-	1 613
Affectations particulières / Projets à venir				
Encadrement de la clientèle étudiante	70	2	-	72
Modification du régime de pension	1 122	22	-	1 144
Résidence pour étudiants	1 020	20	-	1 040
Jumelage de dons	510	10	-	520
Sécurité informatique	102	2	-	104
Financement transitionnel des programmes	1 530	31	-	1 561
	4 354	87	-	4 441
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	9 618	192	12	9 798

Selon la politique en vigueur pour l'année 2004-2005, les fonds de développement grevés d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de 2 %. Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Les fonds d'affectations particulières, projets en cours sont destinés à combler la différence entre le montant des dépenses requises et le montant qui avait été budgété à cet égard, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs. Les fonds d'affectation particulières, projets à venir sont destinés : a) à supporter les coûts de projets importants à venir jusqu'à ce que le financement manquant sera disponible et que les plans seront terminés (résidence pour étudiants et sécurité informatique); b) à mettre en œuvre des projets déjà prévus (importante campagne de financement - jumelage de dons, et modification du régime de pension); et c) à remédier à la diminution éventuelle et imprévue des subventions de soutien aux programmes scolaires (financement transitionnel des programmes).

Voici la description sommaire de chacun des fonds grevés d'affectations d'origine interne :

Fonds de développement - Recherche et bibliothèque : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'ouvrages, lorsque surviennent des occasions ou des besoins exceptionnels.

Fonds de développement - Bourses et prix : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement budgété pour l'attribution des bourses aux étudiants qui sont issues des affectations d'origine externe du Fonds de dotation et des subventions et dons annuels.

Fonds de développement - Soutien aux langues française et anglaise : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les services de soutien visant à améliorer la maîtrise des langues française et anglaise chez les étudiants du CSB.

Fonds de développement - Jumelage de dons : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété au soutien des collectes de fonds annuelles, lorsque surviennent des occasions exceptionnelles.

Fonds de développement - Immobilisations (sauf immeubles) : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance des montants annuellement budgétés pour les acquisitions technologiques, académiques et administratives, afin de permettre au CSB de saisir des occasions exceptionnelles et de combler des besoins imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Recrutement et marketing : on peut y faire des retraits en vue de mieux pouvoir saisir les occasions imprévues de recruter des étudiants et du personnel enseignant, et en vue de favoriser la réussite des initiatives de marketing. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Affectation particulière, Projet en cours - Réorganisation administrative : sur la recommandation du Vérificateur général, le CSB augmentera l'effectif de son personnel administratif. Les détenteurs de ces nouveaux postes auront besoin de bureaux, d'ameublement et d'équipement. Or c'est ce fonds qui, à cette fin, suppléera à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'immobilisations de moindre importance. Ce fonds sera supprimé lorsqu'il sera épuisé.

Affectation particulière, Projet en cours - Réparation et remplacement d'équipement : on peut y faire des retraits en vue de supporter le coût des réparations et remplacements d'équipement imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Frais juridiques imprévus : ce fonds est destiné à supporter le coût des frais juridiques découlant d'événements imprévus. Tout retrait est remboursé dans les cinq ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours - Privilèges contractuels des employés : en vertu de la convention collective, les membres du personnel enseignant peuvent prendre des congés sabbatiques et d'étude, et des prévisions budgétaires sont établies chaque année en vue d'en supporter le coût pendant l'exercice financier suivant. Ce fonds est destiné à supporter les frais imprévus et connexes qui peuvent découler des différences d'échelonnement et de tout autre facteur. Tout retrait est remboursé dans les trois ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet à venir - Encadrement de la clientèle étudiante : ce fonds est destiné à répondre aux besoins particuliers de la clientèle étudiante très diverse de l'École technique et professionnelle.

Affectation particulière, Projet à venir - Modification du régime de pension : ce fonds est destiné à favoriser la modification du régime de pension actuel, de sorte que les employés participants puissent choisir de toucher une rente. Une analyse de faisabilité sera menée à cet égard. Si la modification est mise en œuvre, il se peut que le solde de ce fonds soit insuffisant et qu'il soit nécessaire d'y effectuer un autre transfert d'actifs nets non affectés. Quels que soient les résultats de l'analyse de faisabilité, le Bureau des gouverneurs n'est nullement tenu d'apporter une telle modification au régime de pension.

Affectation particulière, Projet à venir - Résidence pour étudiants : le CSB a l'intention d'établir une nouvelle résidence pour les étudiants. Il n'offre actuellement le gîte qu'à 5 % de ses étudiants, ce qui est nettement insuffisant pour un établissement d'enseignement dont la clientèle compte la plus grande proportion d'étudiants étrangers parmi les universités manitobaines. En général, lorsqu'un projet d'immobilisations est financé par le gouvernement provincial, l'établissement visé doit également assumer une part du financement.

Affectation particulière, Projet à venir - Jumelage de dons : le CSB a l'intention de mettre éventuellement sur pied une importante campagne de financement, et ce fonds vise à rendre ce projet financièrement possible.

10. Soldes des fonds d'affectations d'origine interne (suivi)

Affectation particulière, Projet à venir - Sécurité informatique : le CSB a l'intention d'améliorer ses fonctions et procédures de sécurité informatique, et ce fonds permet d'étudier en détail les exigences applicables et les diverses possibilités offertes.

Affectation particulière, Projet à venir - Financement transitionnel des programmes : les coûts associés aux programmes sont souvent, par leur nature même, des charges fixes. Or il serait impossible de contrebalancer rapidement une réduction du financement par une réduction équivalente des dépenses. Ce fonds assure au CSB une sécurité financière en lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation à long terme dont le financement n'est assuré qu'à court terme et de façon renouvelable.

11. Estimation des montants

Pour dresser les états financiers, la direction recourt à des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants qui y sont consignés, qu'il s'agisse des montants d'actif et de passif à la date des états financiers, ou des montants des revenus et des dépenses pour l'exercice financier concerné. Il est possible que les résultats financiers réels diffèrent des montants ainsi estimés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars

	Opération générale 000 $	Immobilisations 000 $	Dotation 000 $	2005 000 $	2004 000 $
Actif					
Actif à court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 3)	20 205	-	831	21 036	20 635
Comptes à recevoir et autres actifs	2 143	-	89	2 232	1 982
	22 348	-	920	23 268	22 617
Immobilisations (note 4)	-	10 190	-	10 190	10 065
Inter-fonds	(6 795)	-	6 795	-	-
	15 553	10 190	7 715	33 458	32 682
Passif et soldes de fonds					
Passif à court terme					
Comptes à payer et frais courus	3 244	-	25	3 269	3 409
Revenus reportés	744	-	-	744	451
Contributions reportées (note 5)	1 069	-	-	1 069	480
	5 057	-	25	5 082	4 340
Soldes de fonds					
Non-grevés d'affectations	698	-	-	698	1 482
Affectations d'origine interne (note 10)	9 798	-	-	9 798	9 618
Investis en immobilisations	-	10 190	-	10 190	10 065
Fonds de dotation	-	-	7 690	7 690	7 177
	10 496	10 190	7 690	28 376	28 342
	15 553	10 190	7 715	33 458	32 682

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Opération générale 000 $	Immobilisations 000 $	Dotation 000 $	2005 000 $	2004 000 $
Revenus					
Subventions - fédéral	2 920	-	-	2 920	3 524
Subventions - provincial	8 771	138	-	8 909	9 277
Droits de scolarité	3 018	-	-	3 018	3 018
Dons	-	-	499	499	1 186
Intérêts	650	-	316	966	1 008
Autres revenus	1 991	-	85	2 076	1 905
	17 350	138	900	18 388	19 918
Dépenses					
Salaires	11 090	-	88	11 178	10 854
Avantages sociaux	1 380	-	8	1 388	1 344
Matériel et autres	3 824	-	129	3 953	3 901
Services publics	297	-	-	297	276
Bourses et prix	308	-	162	470	457
Amortissement des immobilisations	-	857	-	857	883
Déplacements et conférences	211	-	-	211	193
	17 110	857	387	18 354	17 908
Excédent des revenus (dépenses)	240	(719)	513	34	2 010

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Universitaire 000 $	École technique et professionnelle 000 $	Éducation permanente 000 $	Fonds administratif 000 $	Institut Joseph-Dubuc 000 $	Centre de recherche 000 $	Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest 000 $	2005 000 $	2004 000 $
Revenus									
Subventions - fédéral	98	320	184	1 964	353	1	-	2 920	3 524
Subventions - provincial	6 230	1 736	129	676	-	-	-	8 771	9 117
Droits de scolarité	2 124	278	482	134	-	-	-	3 018	3 018
Intérêts	-	11	-	639	-	-	-	650	715
Autres revenus	302	66	414	1 006	177	26	-	1 991	1 811
	8 754	2 411	1 209	4 419	530	27	-	17 350	18 185
Dépenses									
Salaires	6 118	1 853	795	1 939	363	22	-	11 090	10 809
Avantages sociaux	795	207	93	269	11	5	-	1 380	1 340
Matériel et autres	1 462	515	323	1 464	57	3	-	3 824	3 735
Services publics	182	41	11	63	-	-	-	297	276
Bourses et prix	5	-	-	303	-	-	-	308	293
Déplacements et conférences	88	15	5	61	42	-	-	211	192
	8 650	2 631	1 227	4 099	473	30	-	17 110	16 645
Excédent des revenus (dépenses)	104	(220)	(18)	320	57	(3)	-	240	1 540